

Attention ! Remplir un bulletin d'inscription par enfant !

**VACANCES
DE PRINTEMPS
DU 23 AVRIL AU
4 MAI 2012**

A déposer impérativement le **samedi 25 février 2012** de 9h à 12h, le **lundi 27 février 2012** de 10h à 12h et de 14h à 18h, le **mercredi 29 février 2012** de 7h à 12h, à la régie centrale, au restaurant municipal, rue d'Hurlupin, à Comines.

M. Mme :

Adresse :

.....

.....

Tél (domicile) :

Tél (travail) :

N° allocataire ⁽¹⁾ :

demande(nt) l'inscription de leur enfant selon les choix précisés ci-contre. Merci de remplir un bulletin d'inscription pour chacun de vos enfants (exemplaires supplémentaires disponibles à l'accueil de la mairie ou à télécharger sur le site de la ville : www.ville-comines.fr

Nom et prénom de votre enfant :

.....

.....

Date de naissance :/...../.....

Signature (obligatoire) :

› **SEMAINE 1** (du 23 au 27 avril 2012)

2/6 ans 6/12 ans

Journée avec repas Journée sans repas
 Après-midi

Garderie le matin Garderie l'après-midi
(7h30 à 9h) (17h à 18h)

Uniquement pour les 6/12 ans :

Formule multiactivités
 Formule multisports

› **SEMAINE 2** (du 30 avril au 4 mai 2012)

2/6 ans 6/12 ans

Journée avec repas Journée sans repas
 Après-midi

Garderie le matin Garderie l'après-midi
(7h30 à 9h) (17h à 18h)

Uniquement pour les 6/12 ans :

Formule multiactivités
 Formule multisports

(1) La C.A.F de Lille met à la disposition de la ville de Comines, un service internet à caractère professionnel lui permettant de consulter directement les éléments de votre dossier d'allocations familiales, nécessaires à l'exercice de sa mission. Conformément à la loi du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez vous opposer à la consultation de ces informations en contactant la régie centrale du restaurant. Dans ce cas, il vous appartient de fournir les informations nécessaires au traitement de votre dossier.

Les personnes n'ayant pas encore rempli de dossier unique d'inscription pour l'année scolaire 2011 / 2012 doivent se rapprocher de la régie centrale. Ce dossier est préalable à toute inscription en accueil de loisirs. De ce fait, votre inscription ne sera effective qu'à compter de la remise de ce document dûment complété.

N° d'arrivée
(réservé à l'administration)